

## Connaissance de la langue dans laquelle sont impartis les enseignements de “GRADO”.

La réglementation qui définit les conditions d'accès à l'université espagnole d'élèves européens indique que ces derniers doivent connaître la langue dans laquelle sont impartis les enseignements et donne la possibilité aux universités d'établir des épreuves qui permettent de vérifier cette compétence linguistique.

Cette réglementation contemple également la possibilité pour un étudiant d'être exempté de cette épreuve quand il peut justifier de cette compétence linguistique à travers son curriculum vitae.

*Par exemple, les élèves des sections internationales espagnoles ayant obtenu le Baccalauréat option Internationale et ceux des sections BACHIBAC sont exemptés de cette épreuve.*

OFFICE POUR L'ÉDUCATION  
AMBASSADE D'ESPAGNE

## Accès à l'Université espagnole

Étudiants du système éducatif français

### L'ACCÈS À L'UNIVERSITÉ

#### Plus d'informations

Office pour l'Éducation  
Ambassade d'Espagne  
22, avenue Marceau  
75008 Paris

Ouvert au public du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00

Tel.: 01 44 43 19 60  
[consejeria.fr@mecd.es](mailto:consejeria.fr@mecd.es)

[www.mecd.gob.es/francia](http://www.mecd.gob.es/francia)



EMBAJADA  
DE ESPAÑA  
EN FRANCIA

CONSEJERÍA DE EDUCACIÓN

## Accès à l'Université espagnole des étudiants du système éducatif français

Les étudiants titulaires ou en préparation du **Baccalauréat**, toutes séries confondues, peuvent accéder à l'université espagnole.

### Démarches

L'étudiant devra faire les démarches nécessaires pour obtenir la "**ACREDITACIÓN**" d'accès à l'Université qui lui permettra de s'inscrire dans une université espagnole. Sur cette "**ACREDITACIÓN**" figurera, entre autres, la note obtenue au Baccalauréat adaptée au système éducatif espagnol (notation sur 10).

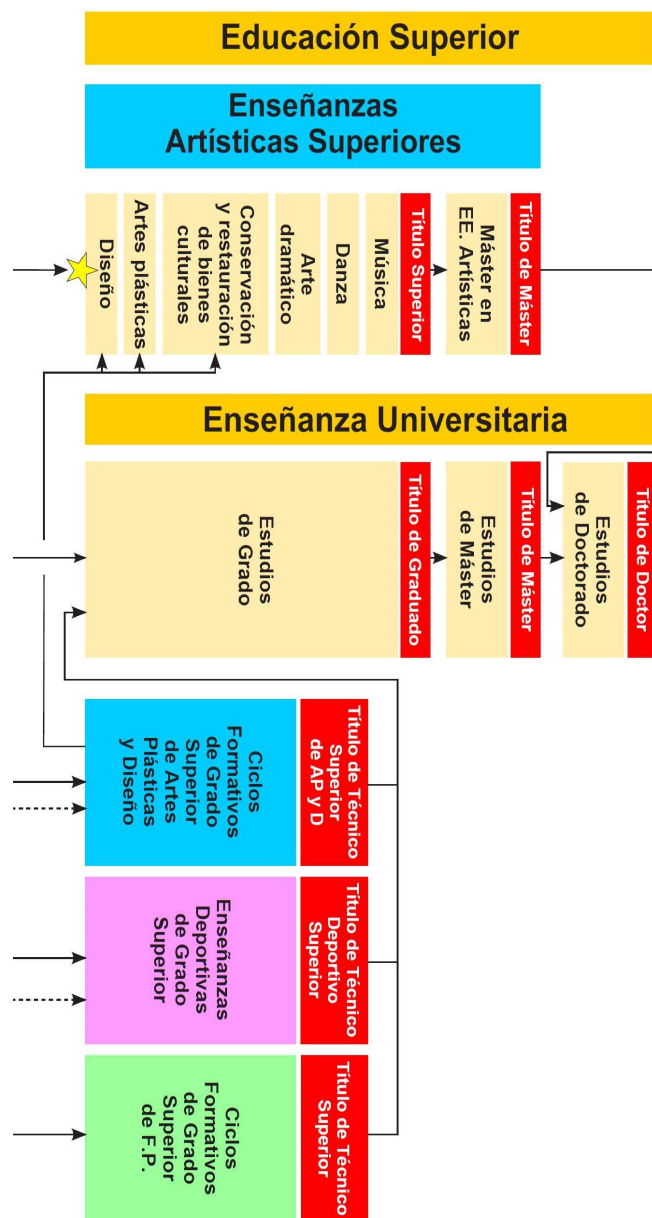
### Comment faire la demande de "ACREDITACIÓN"?

La demande de "**ACREDITACIÓN**" se fait sur le site de l'Université Nationale d'Éducation à Distance (UNED).

<https://accesoextranjeros.uned.es>



## Le système éducatif espagnol



## Est-ce que je peux améliorer ma note d'admission?

OUI.

Tu peux te présenter à des épreuves complémentaires qui sont facultatives (PCE). La note obtenue à l'issue de ces épreuves permet d'améliorer la note qui figure sur la "**ACREDITACIÓN**". Ceci est particulièrement important si tu désires faire un cursus pour lequel la demande est supérieure au nombre de places offertes.

Dans ce contexte (demande supérieure à l'offre) l'admission des étudiants se fait en fonction des notes d'admission obtenues et, dans certains cas, la série du « *Bachillerato* ».

### "La nota de corte"

La "**nota de corte**" est la note minimale nécessaire pour accéder à chacun des cursus proposés par les universités espagnoles.

Elle est déterminée lors du processus de préinscription en fonction de l'offre et la demande de places. Par exemple, si en 2017/2018, pour le cursus en médecine il y avait 500 candidats pour 100 places en première année, les notes des 500 candidats vont être triées par ordre décroissant. Les candidats ayant les 100 meilleures notes seront sélectionnés et la note du dernier candidat admis (celui qui occupe la 100<sup>ème</sup> place) déterminera la "**nota de corte**".

Les "**nota de corte**" de l'année 2017/2018, publiées par les universités sur leurs sites web, donnent une idée assez précise de la note qui sera nécessaire pour la rentrée 2018/2019.